



**POLE JURIDIQUE ET STATUTAIRE**  
**COMMISSION REGIONALE STATUT DES EDUCATEURS ET DES EQUIVALENCES (CRSEE)**  
**P.V. DE LA REUNION DU JEUDI 10 SEPTEMBRE 2020 A VILLENEUVE D'ASCQ**

**PRESENTS** : Belkacem ABDELHAK, André CHARLET, Michel DECROIX, Jean-Paul DELPORTE, David DILIBERTO, Daniel DUFOUR, Jérôme ERCEAU, Jean-François NIEMEZCKI, Michel ROBILLIART

**EXCUSES** : Louis DARTOIS, Hervé FOUBERT, Christophe MARTINEZ

**Assiste** : Maxime BABEUR

→ Point sur les obligations d'encadrement saison 2020-2021 :

CLUB	EQUIPE	EDUCATEUR	DIPLÔME OBTENU	OBLIGATION	OBSERVATIONS	DEROGATION / DECISION
ABBEVILLE SC	U16 R2	BENON Frédéric	I1, I2	CFF3	Monsieur BENON s'engage à suivre la formation et la certification CFF3 cette saison	<b>Dérogation accordée jusqu'au 31/12/2020.</b> Deux conditions sont à respecter :  L'éducateur doit entraîner l'équipe concernée et être présent sur le banc toute la saison ;  L'éducateur doit suivre la formation CFF3 (ou modules U17/19 et seniors) avant le 31/12/2020 et suivre la certification CFF3 avant la fin de la compétition 2020-2021. La commission suggère au club de consulter les calendriers de formation sur le site de la Ligue,

**DESTINATAIRES :**

- ✚ Maxime BABEUR
- ✚ Pauline COUSIN – Site Internet
- ✚ Thierry JANAS – Directeur Général Adjoint (pour information)
- ✚ Services Licences, compétitions, comptabilité

						<p>rubrique « formation – calendriers ».</p> <p>La Commission fera le point en janvier 2021.</p> <p>La Commission précise qu'<b>en cas de non-respect des engagements, les sanctions encourues sont rétroactives à compter du premier match officiel joué en situation d'infraction.</b></p>
ABBEVILLE SC	U17 R2	STRAVIUS Dominique	U17/19, seniors	CFF3	Monsieur STRAVIUS s'engage à suivre la certification CFF3 cette saison.	<p><b>Dérogation accordée.</b> Deux conditions sont à respecter :</p> <p>L'éducateur doit entraîner l'équipe concernée et être présent sur le banc toute la saison ;</p> <p>L'éducateur doit suivre la certification CFF3 avant la fin de la compétition 2020-2021. La commission suggère au club de consulter les calendriers de formation sur le site de la Ligue, rubrique « formation – calendriers ».</p> <p>La commission fera le point en fin de saison.</p> <p>La Commission précise qu'<b>en cas de non-respect des engagements, les sanctions encourues sont rétroactives à compter du premier match officiel joué en situation d'infraction.</b></p>
ABBEVILLE SC	Seniors D1	LASSECHERE Florian	I1, I2, seniors	Voir District de la SOMME	Compétition de niveau District. Monsieur LASSECHERE s'engage à suivre le module U17 et à certifier CFF3 cette saison	Demande de dérogation à transmettre au District SOMME.
AILLY SUR SOMME FC	U18 R2	DUSSUELLE Alex	CFF2	CFF3	Monsieur DUSSUELLE s'engage à suivre la formation et la certification CFF3 cette saison	<p><b>Dérogation accordée jusqu'au 31/12/2020.</b> Deux conditions sont à respecter :</p> <p>L'éducateur doit entraîner l'équipe concernée et</p>

DESTINATAIRES :

- ↳ Maxime BABEUR
- ↳ Pauline COUSIN – Site Internet
- ↳ Thierry JANAS – Directeur Général Adjoint (pour information)
- ↳ Services Licences, compétitions, comptabilité

						<p>être présent sur le banc toute la saison ;</p> <p>L'éducateur doit suivre la formation CFF3 (ou modules U17/19 et seniors) avant le 31/12/2020 et suivre la certification CFF3 avant la fin de la compétition 2020-2021. La commission suggère au club de consulter les calendriers de formation sur le site de la Ligue, rubrique « formation – calendriers ».</p> <p>La Commission fera le point en janvier 2021.</p> <p>La Commission précise qu'en cas de non-respect des engagements, les sanctions encourues sont rétroactives à compter du premier match officiel joué en situation d'infraction.</p>
AILLY SUR SOMME FC	Seniors R3	LAVILLETTE Terry	BE1	BMF	<p>Monsieur LAVILLETTE est dans sa 1ère année d'infraction vis à vis du recyclage obligatoire tous les 3 ans et n'a pu régulariser sa situation la saison dernière à cause de la crise sanitaire.</p> <p>Il s'engage à effectuer le recyclage cette saison. Il est d'ailleurs inscrit au recyclage des 19 et 20 octobre 2020 à Amiens.</p>	<p>Dérogation accordée jusqu'au 20/10/2020.</p> <p>L'éducateur doit régulariser sa situation avant le 20/10/2020 en suivant la session de recyclage qui se déroulera à Amiens les 19 et 20/10/2020.</p> <p><b>Après ce délai, le club sera pénalisé de plein droit et sans formalité préalable pour chaque match officiel disputé en situation irrégulière de l'amende de 60 € et par la perte d'un point.</b></p>
AIRE OS	U17 R2	SALOMEZ Loic	U17/19, seniors	CFF3	<p>Monsieur SALOMEZ s'engage à suivre la certification CFF3 cette saison</p>	<p><b>Dérogation accordée.</b> Deux conditions sont à respecter :</p> <p>L'éducateur doit entraîner l'équipe concernée et être présent sur le banc toute la saison ;</p> <p>L'éducateur doit suivre la certification CFF3 avant la fin de la compétition 2020-2021. La commission suggère</p>

DESTINATAIRES :

- ✉ Maxime BABEUR
- ✉ Pauline COUSIN – Site Internet
- ✉ Thierry JANAS – Directeur Général Adjoint (pour information)
- ✉ Services Licences, compétitions, comptabilité

						<p>au club de consulter les calendriers de formation sur le site de la Ligue, rubrique « formation – calendriers ».</p> <p>La commission fera le point en fin de saison.</p> <p>La Commission précise qu'<b>en cas de non-respect des engagements, les sanctions encourues sont rétroactives à compter du premier match officiel joué en situation d'infraction.</b></p>
AMIENS RC	U16 R2	BAHROUNE Nassim	I1, I2, U17/19, seniors	CFF3	Monsieur BAHROUNE s'engage à suivre la certification CFF3 cette saison	<p><b>Dérogation accordée.</b> Deux conditions sont à respecter :</p> <p>L'éducateur doit entraîner l'équipe concernée et être présent sur le banc toute la saison ;</p> <p>L'éducateur doit suivre la certification CFF3 avant la fin de la compétition 2020-2021. La commission suggère au club de consulter les calendriers de formation sur le site de la Ligue, rubrique « formation – calendriers ».</p> <p>La commission fera le point en fin de saison.</p> <p>La Commission précise qu'<b>en cas de non-respect des engagements, les sanctions encourues sont rétroactives à compter du premier match officiel joué en situation d'infraction.</b></p>
ASCQ US	U14 Ligue	VERDOIS Christian	U13, U15	CFF2	Monsieur VERDOIS s'engage à suivre la certification CFF2 cette saison	<p><b>Dérogation accordée.</b> Deux conditions sont à respecter :</p> <p>L'éducateur doit entraîner l'équipe concernée et être présent sur le banc toute la saison ;</p>

DESTINATAIRES :

- ↳ Maxime BABEUR
- ↳ Pauline COUSIN – Site Internet
- ↳ Thierry JANAS – Directeur Général Adjoint (pour information)
- ↳ Services Licences, compétitions, comptabilité

						<p>L'éducateur doit suivre la certification CFF2 avant la fin de la compétition 2020-2021. La commission suggère au club de consulter les calendriers de formation sur le site de la Ligue, rubrique « formation – calendriers ».</p> <p>La commission fera le point en fin de saison.</p> <p>La Commission précise qu'<b>en cas de non-respect des engagements, les sanctions encourues sont rétroactives à compter du premier match officiel joué en situation d'infraction.</b></p>
BAISIEUX AS PATRO	Seniors R3	WALTER Benjamin	En cours BMF	BMF	<p>Monsieur WALTER est monté avec son équipe en R3 à l'issue de la saison 2019-2020.</p> <p>Il est en cours de formation BMF.</p>	<p><b>Dérogation accordée.</b> Deux conditions sont à respecter :</p> <p>L'éducateur doit entraîner l'équipe concernée et être présent sur le banc toute la saison ;</p> <p>L'éducateur doit régulariser sa situation vis-à-vis du Statut de l'Educateur : suivi du BMF 2020-2021.</p> <p>La commission fera le point en fin de saison.</p> <p>La Commission précise qu'<b>en cas de non-respect des engagements, les sanctions encourues sont rétroactives à compter du premier match officiel joué en situation d'infraction.</b></p>
BARLIN Futsal	Seniors Futsal R1	BARBIEUX Remy	Futsal initiation	CF Futsal Base	<p>Monsieur BARBIEUX s'engage à suivre le module futsal perfectionnement et la certification Futsal cette saison.</p>	<p><b>Dérogation accordée jusqu'au 23/02/2021.</b> Deux conditions sont à respecter :</p> <p>L'éducateur doit entraîner l'équipe concernée et être présent sur le banc toute la saison ;</p>

DESTINATAIRES :

- ✚ Maxime BABEUR
- ✚ Pauline COUSIN – Site Internet
- ✚ Thierry JANAS – Directeur Général Adjoint (pour information)
- ✚ Services Licences, compétitions, comptabilité

						<p>L'éducateur doit suivre la formation Futsal entraînement qui se déroulera les 22 et 23 février 2021 à Liévin et la certification Futsal avant la fin de la compétition 2020-2021. La commission suggère au club de consulter les calendriers de formation sur le site de la Ligue, rubrique « formation – calendriers ».</p> <p>La Commission fera le point fin février 2021.</p> <p>La Commission précise qu'<b>en cas de non-respect des engagements, les sanctions encourues sont rétroactives à compter du premier match officiel joué en situation d'infraction.</b></p>
BOUSBECQUE FEMININE FC	U16 F Ligue	PYNSON Florine	U13, U15		Madame PYNSON s'engage à suivre la formation et la certification CFF3 cette saison.	<p>Les règlements du Statut Régional des Educateurs ne prévoient pas d'obligation d'encadrement en U16F Ligue.</p> <p>Toutefois, la Commission encourage Madame PYNSON à suivre la formation et la certification du CFF3.</p>
BOUSBECQUE FEMININE FC	U18 F Ligue	AFFOGNON Jean-Jaurès		CFF3	Monsieur AFFOGNON s'engage à suivre la formation et la certification CFF3 cette saison. Il est inscrit au CFF3 d'octobre.	<p><b>Dérogation accordée jusqu'au 31/12/2020.</b> Deux conditions sont à respecter :</p> <p>L'éducateur doit entraîner l'équipe concernée et être présent sur le banc toute la saison ;</p> <p>L'éducateur doit suivre la formation CFF3 (ou modules U17/19 et seniors) avant le 31/12/2020 et suivre la certification CFF3 avant la fin de la compétition 2020-2021. La commission suggère au club de consulter les calendriers de formation sur le site de la Ligue, rubrique « formation – calendriers ».</p>

DESTINATAIRES :

- ↳ Maxime BABEUR
- ↳ Pauline COUSIN – Site Internet
- ↳ Thierry JANAS – Directeur Général Adjoint (pour information)
- ↳ Services Licences, compétitions, comptabilité

						<p>La Commission fera le point en janvier 2021.</p> <p>La Commission précise qu'<b>en cas de non-respect des engagements, les sanctions encourues sont rétroactives à compter du premier match officiel joué en situation d'infraction.</b></p>
BOUSBECQUE FEMININE FC	Seniors F R3	MASURE Clément	Néant	CFF3	Monsieur MASURE s'engage à suivre la formation et la certification CFF3 cette saison	<p><b>Dérogation accordée jusqu'au 31/12/2020.</b> Deux conditions sont à respecter :</p> <p>L'éducateur doit entraîner l'équipe concernée et être présent sur le banc toute la saison ;</p> <p>L'éducateur doit suivre la formation CFF3 (ou modules U17/19 et seniors) avant le 31/12/2020 et suivre la certification CFF3 avant la fin de la compétition 2020-2021. La commission suggère au club de consulter les calendriers de formation sur le site de la Ligue, rubrique « formation – calendriers ».</p> <p>La Commission fera le point en janvier 2021.</p> <p>La Commission précise qu'<b>en cas de non-respect des engagements, les sanctions encourues sont rétroactives à compter du premier match officiel joué en situation d'infraction.</b></p>
BRUAY LABUISSIERRE USO	U16 R2	MAHIEUX Romain	BMF en cours	CFF3	Monsieur MAHIEUX est en cours de formation BMF.	<p><b>Dérogation accordée.</b> Deux conditions sont à respecter :</p> <p>L'éducateur doit entraîner l'équipe concernée et être présent sur le banc toute la saison ;</p> <p>L'éducateur doit régulariser sa situation vis-à-vis du</p>

DESTINATAIRES :

- ✦ Maxime BABEUR
- ✦ Pauline COUSIN – Site Internet
- ✦ Thierry JANAS – Directeur Général Adjoint (pour information)
- ✦ Services Licences, compétitions, comptabilité

						<p>Statut de l'Éducateur : suivi du BMF 2020-2021.</p> <p>La commission fera le point en fin de saison.</p> <p>La Commission précise qu'<b>en cas de non-respect des engagements, les sanctions encourues sont rétroactives à compter du premier match officiel joué en situation d'infraction.</b></p>
BULLY LES MINES	U14 Ligue	HANON Frédéric	U11	CFF2	Monsieur HANON s'engage à suivre la formation et la certification CFF2 cette saison	<p><b>Dérogation accordée jusqu'au 31/12/2020.</b> Deux conditions sont à respecter :</p> <p>L'éducateur doit entraîner l'équipe concernée et être présent sur le banc toute la saison ;</p> <p>L'éducateur doit suivre la formation CFF2 (ou modules U13 et U15) avant le 31/12/2020 et suivre la certification CFF2 avant la fin de la compétition 2020-2021. La commission suggère au club de consulter les calendriers de formation sur le site de la Ligue, rubrique « formation – calendriers ».</p> <p>La Commission fera le point en janvier 2021.</p> <p>La Commission précise qu'<b>en cas de non-respect des engagements, les sanctions encourues sont rétroactives à compter du premier match officiel joué en situation d'infraction.</b></p>
CALAIS GRAND PASCAL FC	U15 R2	PIGNART Brandon	U9, U11	CFF2	Monsieur PIGNART s'engage à suivre la formation et la certification CFF2 cette saison.	<p><b>Dérogation accordée jusqu'au 31/12/2020.</b> Deux conditions sont à respecter :</p> <p>L'éducateur doit entraîner l'équipe concernée et être présent sur le banc toute la saison ;</p>

DESTINATAIRES :

- ↳ Maxime BABEUR
- ↳ Pauline COUSIN – Site Internet
- ↳ Thierry JANAS – Directeur Général Adjoint (pour information)
- ↳ Services Licences, compétitions, comptabilité



						<p>L'éducateur doit suivre la formation CFF2 (ou modules U13 et U15) avant le 31/12/2020 et suivre la certification CFF2 avant la fin de la compétition 2020-2021. La commission suggère au club de consulter les calendriers de formation sur le site de la Ligue, rubrique « formation – calendriers ».</p> <p>La Commission fera le point en janvier 2021.</p> <p>La Commission précise qu'en cas de non-respect des engagements, les sanctions encourues sont rétroactives à compter du premier match officiel joué en situation d'infraction.</p>
CALAIS GRAND PASCAL FC	U18F	FLORET Antoine	En cours DEUST STAPS	CFF3	Monsieur FLORET est en cours de formation DEUST STAPS parcours Football.	<p><b>Dérogation accordée.</b> Deux conditions sont à respecter :</p> <p>L'éducateur doit entraîner l'équipe concernée et être présent sur le banc toute la saison ;</p> <p>L'éducateur doit régulariser sa situation vis-à-vis du Statut de l'Educateur : suivi de l'intégralité de la formation DEUST STAPS PARCOURS FOOTBALL.</p> <p>La commission fera le point en fin de saison.</p> <p>La Commission précise qu'en cas de non-respect des engagements, les sanctions encourues sont rétroactives à compter du premier match officiel joué en situation d'infraction.</p>
CAMON US	U16 R1	BUENGO André Titi	BEF	CFF3	Monsieur BUENGO encadre 2 équipes à obligation mais est sous	<b>Dérogation accordée.</b>

DESTINATAIRES :

- ↳ Maxime BABEUR
- ↳ Pauline COUSIN – Site Internet
- ↳ Thierry JANAS – Directeur Général Adjoint (pour information)
- ↳ Services Licences, compétitions, comptabilité

					contrat de travail CDI.	<p>Une condition est à respecter :</p> <p>L'éducateur doit entraîner l'équipe concernée et être présent sur le banc toute la saison.</p> <p>La commission fera le point en fin de saison.</p> <p>La Commission précise qu'<b>en cas de non-respect des engagements, les sanctions encourues sont rétroactives à compter du premier match officiel joué en situation d'infraction.</b></p>
CENTULOIS FC	Seniors R3	BETTEFORT Gaetan	U11, U13, U15 ; Seniors, en cours BMF	BMF	Monsieur BETTEFORT est en cours de formation BMF.	<p><b>Dérogation accordée.</b> Deux conditions sont à respecter :</p> <p>L'éducateur doit entraîner l'équipe concernée et être présent sur le banc toute la saison ;</p> <p>L'éducateur doit régulariser sa situation vis-à-vis du Statut de l'Educateur : suivi du BMF 2020-2021.</p> <p>La commission fera le point en fin de saison.</p> <p>La Commission précise qu'<b>en cas de non-respect des engagements, les sanctions encourues sont rétroactives à compter du premier match officiel joué en situation d'infraction.</b></p>
CHANTILLY US	Seniors N3	YASSINE Yacoub	BEF	DES	Monsieur Yassine est monté avec son équipe en N3 à l'issue de la saison 2019-2020.	<p>Avis favorable de la CRSEE.</p> <p>Dossier transmis à la CFSE pour décision.</p>
CHEVRIERES GRANDFRESNOY F US	U18 F Ligue	DECAUDAIN Philippe	CFF1, U15, U17/19	CFF3	Monsieur DECAUDAIN n'a pas transmis d'engagement en formation.	<b>Dérogation refusée.</b>

DESTINATAIRES :

- ↳ Maxime BABEUR
- ↳ Pauline COUSIN – Site Internet
- ↳ Thierry JANAS – Directeur Général Adjoint (pour information)
- ↳ Services Licences, compétitions, comptabilité

						<p>La commission pourra réétudier la demande de dérogation à réception d'un engagement écrit de l'éducateur à suivre le module senior avant le 31/12/2020 et la certification CFF3 avant la fin de la compétition 2020-2021.</p> <p>La commission rappelle au club que :</p> <p>A compter du premier match et jusqu'à régularisation de sa situation, il est pénalisé de plein droit et sans formalité préalable, par éducateur ou entraîneur non désigné et pour chaque match officiel disputé en situation irrégulière, de l'amende de 40 €.</p> <p>Il doit régulariser sa situation dans un délai de 30 jours francs à compter de la date du premier match officiel.</p>
CHOISY AU BAC US	U14 Ligue	TAVERNIER Thibaut	CFF1, U13, U15, En cours BMF app	CFF2	Monsieur TAVERNIER est en cours de formation BMF apprentissage.	<p><b>Dérogation accordée.</b> Deux conditions sont à respecter :</p> <p>L'éducateur doit entraîner l'équipe concernée et être présent sur le banc toute la saison ;</p> <p>L'éducateur doit régulariser sa situation vis-à-vis du Statut de l'Éducateur : suivi du BMF 2020-2021.</p> <p>La commission fera le point en fin de saison.</p> <p>La Commission précise qu'en cas de non-respect des engagements, les sanctions encourues sont rétroactives à compter du premier match officiel joué en situation d'infraction</p>

DESTINATAIRES :

- ✦ Maxime BABEUR
- ✦ Pauline COUSIN – Site Internet
- ✦ Thierry JANAS – Directeur Général Adjoint (pour information)
- ✦ Services Licences, compétitions, comptabilité

CHOISY AU BAC US	U15 R2	MARIE Pierre-Louis	CFF1, CFF2	CFF2		L'éducateur est titulaire du diplôme requis.
CHOISY AU BAC US	U17 R2	GARNIER Mathieu	CFF2, CFF3	CFF3		L'éducateur est titulaire du diplôme requis.
COMPIEGNE AFC	Seniors R3	KAMASHI Kindiang Steven	U15, seniors	BMF	Monsieur KAMASHI s'engage à suivre la formation BMF la saison prochaine.	<p><b>Dérogation refusée.</b></p> <p>La formation BMF est soumise à des tests de sélection dont le résultat ne peut être anticipé.</p> <p>Elle rappelle au club que :</p> <p><b>Il dispose d'un délai de 30 jours francs à compter du premier match officiel pour régulariser la situation. Pendant ce délai, la sanction financière de 60 € n'est pas applicable si la situation est régularisée.</b></p> <p><b>En cas de non régularisation à l'issue de ce délai, le club sera pénalisé d'une amende de 60 € et ce dès le premier match officiel joué en situation d'infraction et jusqu'à régularisation de sa situation.</b></p> <p><b>Après expiration du délai (13 octobre 2020), le club sera pénalisé par la perte d'un point pour chaque rencontre officielle disputée en situation irrégulière.</b></p>
COULOGNE ESC	U14 Ligue	GRASBERG Martin	U13, U15	CFF2	Monsieur GRASBERG est inscrit à la certification CFF2 du 23/10 à CALAIS	<p><b>Dérogation accordée.</b> Deux conditions sont à respecter :</p> <p>L'éducateur doit entraîner l'équipe concernée et être présent sur le banc toute la saison ;</p> <p>L'éducateur doit suivre et valider la certification CFF2 le 23/10/2020 à CALAIS.</p>

DESTINATAIRES :

- ↳ Maxime BABEUR
- ↳ Pauline COUSIN – Site Internet
- ↳ Thierry JANAS – Directeur Général Adjoint (pour information)
- ↳ Services Licences, compétitions, comptabilité

						<p>La commission fera le point après la certification du 23/10/2020.</p> <p>La Commission précise qu'en cas de non-respect des engagements, les sanctions encourues sont rétroactives à compter du premier match officiel joué en situation d'infraction.</p>
COULOGNE ESC	U18 R2	RENAUT Kévin	U15, U17/19, senior	CFF3	Monsieur RENAUT est inscrit à la certification CFF3 du 23/10 à CALAIS	<p><b>Dérogation accordée.</b> Deux conditions sont à respecter :</p> <p>L'éducateur doit entraîner l'équipe concernée et être présent sur le banc toute la saison ;</p> <p>L'éducateur doit suivre et valider la certification CFF3 le 23/10/2020 à CALAIS.</p> <p>La commission fera le point après la certification du 23/10/2020.</p> <p>La Commission précise qu'en cas de non-respect des engagements, les sanctions encourues sont rétroactives à compter du premier match officiel joué en situation d'infraction.</p>
COULOGNE ESC	Seniors R3	MOREL Kévin	U9, U11, U13, U15, U17/19, seniors, en cours BMF	BMF	Monsieur MOREL est en cours de formation BMF	<p><b>Dérogation accordée.</b> Deux conditions sont à respecter :</p> <p>L'éducateur doit entraîner l'équipe concernée et être présent sur le banc toute la saison ;</p> <p>L'éducateur doit régulariser sa situation vis-à-vis du Statut de l'Educateur : suivi du BMF 2020-2021.</p>

DESTINATAIRES :

- ✚ Maxime BABEUR
- ✚ Pauline COUSIN – Site Internet
- ✚ Thierry JANAS – Directeur Général Adjoint (pour information)
- ✚ Services Licences, compétitions, comptabilité

						<p>La commission fera le point en fin de saison.</p> <p>La Commission précise qu'<b>en cas de non-respect des engagements, les sanctions encourues sont rétroactives à compter du premier match officiel joué en situation d'infraction</b></p>
DENAIN FUTSAL C	Seniors Futsal R1	DROUICHE Youcef	Futsal déc, Futsal perf	CF FUTSAL BASE	Monsieur DROUICHE s'engage à suivre la certification Futsal cette saison.	<p><b>Dérogation accordée.</b> Deux conditions sont à respecter :</p> <p>L'éducateur doit entraîner l'équipe concernée et être présent sur le banc toute la saison ;</p> <p>L'éducateur doit suivre la certification Futsal avant la fin de la compétition 2020-2021. La commission suggère au club de consulter les calendriers de formation sur le site de la Ligue, rubrique « formation – calendriers ».</p> <p>La commission fera le point en fin de saison.</p> <p>La Commission précise qu'<b>en cas de non-respect des engagements, les sanctions encourues sont rétroactives à compter du premier match officiel joué en situation d'infraction.</b></p>
DOUAI SC	U14 Ligue	BAUDART Thibaut		CFF2	Monsieur BAUDART s'engage à suivre la formation et la certification CFF2 cette saison	<p><b>Dérogation accordée jusqu'au 31/12/2020.</b> Deux conditions sont à respecter :</p> <p>L'éducateur doit entraîner l'équipe concernée et être présent sur le banc toute la saison ;</p> <p>L'éducateur doit suivre la formation CFF2 (ou modules U13 et U15) avant le 31/12/2020 et suivre la</p>

DESTINATAIRES :

- ↳ Maxime BABEUR
- ↳ Pauline COUSIN – Site Internet
- ↳ Thierry JANAS – Directeur Général Adjoint (pour information)
- ↳ Services Licences, compétitions, comptabilité

						<p>certification CFF2 avant la fin de la compétition 2020-2021. La commission suggère au club de consulter les calendriers de formation sur le site de la Ligue, rubrique « formation – calendriers ».</p> <p>La Commission fera le point en janvier 2021.</p> <p>La Commission précise qu'<b>en cas de non-respect des engagements, les sanctions encourues sont rétroactives à compter du premier match officiel joué en situation d'infraction.</b></p>
DOUAI SC	U16 R2	BRODZIAK Philippe		CFF3	Monsieur BRODZIAK est monté avec son équipe de U15 D1 à U16 R2 à l'issue de la saison 19-20.	<p><b>Dérogation accordée pour la saison.</b></p> <p>L'éducateur doit entraîner l'équipe concernée et être présent sur le banc toute la saison ;</p> <p>La Commission fera le point en janvier 2021.</p> <p>La Commission précise qu'<b>en cas de non-respect des engagements, les sanctions encourues sont rétroactives à compter du premier match officiel joué en situation d'infraction.</b></p> <p>La commission lui suggère de suivre la formation CFF3 et la certification CFF3 cette saison.</p>
FEIGNIES AULNOYE E FC	U17 R2	JACQUIN Anthony	En cours BEF	CFF3	Monsieur JACQUIN est en cours de formation BEF	<p><b>Dérogation accordée.</b> Deux conditions sont à respecter :</p> <p>L'éducateur doit entraîner l'équipe concernée et être présent sur le banc toute la saison ;</p> <p>L'éducateur doit régulariser sa situation vis-à-vis du</p>

DESTINATAIRES :

- ✦ Maxime BABEUR
- ✦ Pauline COUSIN – Site Internet
- ✦ Thierry JANAS – Directeur Général Adjoint (pour information)
- ✦ Services Licences, compétitions, comptabilité

						<p>Statut de l'Éducateur : suivi du BEF 2020-2021.</p> <p>La commission fera le point en fin de saison.</p> <p>La Commission précise qu'<b>en cas de non-respect des engagements, les sanctions encourues sont rétroactives à compter du premier match officiel joué en situation d'infraction</b></p>
FEIGNIES AULNOYE E FC	U18 R2	MAYET Gaylor	En cours BMF	CFF3	Monsieur MAYET est en cours de formation BMF	<p><b>Dérogation accordée.</b> Deux conditions sont à respecter :</p> <p>L'éducateur doit entraîner l'équipe concernée et être présent sur le banc toute la saison ;</p> <p>L'éducateur doit régulariser sa situation vis-à-vis du Statut de l'Éducateur : suivi du BMF 2020-2021.</p> <p>La commission fera le point en fin de saison.</p> <p>La Commission précise qu'<b>en cas de non-respect des engagements, les sanctions encourues sont rétroactives à compter du premier match officiel joué en situation d'infraction</b></p>
FRESNOY FONSOMME FC	U16 R2	ISSERTES Lucas	U9, U11, U15, U17/19, En cours BMF	CFF3	Monsieur ISSERTES est en cours de formation BMF	<p><b>Dérogation accordée.</b> Deux conditions sont à respecter :</p> <p>L'éducateur doit entraîner l'équipe concernée et être présent sur le banc toute la saison ;</p> <p>L'éducateur doit régulariser sa situation vis-à-vis du Statut de l'Éducateur : suivi du BMF 2020-2021.</p>

DESTINATAIRES :

- ↳ Maxime BABEUR
- ↳ Pauline COUSIN – Site Internet
- ↳ Thierry JANAS – Directeur Général Adjoint (pour information)
- ↳ Services Licences, compétitions, comptabilité



						<p>La commission fera le point en fin de saison.</p> <p>La Commission précise qu'<b>en cas de non-respect des engagements, les sanctions encourues sont rétroactives à compter du premier match officiel joué en situation d'infraction</b></p>
GUESNAIN SC	Seniors R3	DILLIES Philippe	U17/19, seniors, en cours BMF	BMF	Monsieur DILLIES est en cours de formation BMF	<p><b>Dérogation accordée.</b> Deux conditions sont à respecter :</p> <p>L'éducateur doit entraîner l'équipe concernée et être présent sur le banc toute la saison ;</p> <p>L'éducateur doit régulariser sa situation vis-à-vis du Statut de l'Educateur : suivi du BMF 2020-2021.</p> <p>La commission fera le point en fin de saison.</p> <p>La Commission précise qu'<b>en cas de non-respect des engagements, les sanctions encourues sont rétroactives à compter du premier match officiel joué en situation d'infraction</b></p>
HAUTMONT Futsal O	Seniors Futsal R1	BECKER Christopher	Futsal initiation	CF Futsal Base	Monsieur BECKER s'engage à suivre le module futsal perfectionnement et la certification Futsal cette saison.	<p><b>Dérogation accordée jusqu'au 23/02/2021.</b> Deux conditions sont à respecter :</p> <p>L'éducateur doit entraîner l'équipe concernée et être présent sur le banc toute la saison ;</p> <p>L'éducateur doit suivre la formation Futsal entraînement qui se déroulera les 22 et 23 février 2021 à Liévin et la certification Futsal avant la fin de la compétition 2020-2021. La commission suggère au club de consulter les calendriers de formation sur le</p>

DESTINATAIRES :

- ✚ Maxime BABEUR
- ✚ Pauline COUSIN – Site Internet
- ✚ Thierry JANAS – Directeur Général Adjoint (pour information)
- ✚ Services Licences, compétitions, comptabilité

						<p>site de la Ligue, rubrique « formation – calendriers ».</p> <p>La Commission fera le point fin février 2021.</p> <p>La Commission précise qu'<b>en cas de non-respect des engagements, les sanctions encourues sont rétroactives à compter du premier match officiel joué en situation d'infraction.</b></p>
HAZEBROUCK ASC	U16 F Ligue	WILLEMS Mathieu	néant			<p>Les règlements du Statut Régional des Educateurs ne prévoient pas d'obligation d'encadrement en U16F Ligue.</p> <p>Toutefois, la Commission encourage Monsieur WILLEMS à suivre la formation et la certification du CFF3.</p>
HAZEBROUCK ASC	U18 F R2	DENIER Baptiste	CFF1, U15	CFF3	Monsieur DENIER a retiré un dossier VAE et souhaite valider le BMF par cette voie.	<p><b>Dérogation refusée.</b></p> <p>La commission précise que la VAE n'est pas une formation mais une validation des acquis de l'expérience sur dossier.</p> <p>La commission rappelle au club que :</p> <p>A compter du premier match et jusqu'à régularisation de sa situation, il est pénalisé de plein droit et sans formalité préalable, par éducateur ou entraîneur non désigné et pour chaque match officiel disputé en situation irrégulière, de l'amende de 40 €.</p> <p>Il doit régulariser sa situation dans un délai de 30 jours francs à compter de la date du premier match officiel.</p>

DESTINATAIRES :

- ↳ Maxime BABEUR
- ↳ Pauline COUSIN – Site Internet
- ↳ Thierry JANAS – Directeur Général Adjoint (pour information)
- ↳ Services Licences, compétitions, comptabilité

HELESMES FUTSAL	Seniors Futsal R1	MAHAMMED Walid	Futsal initiation	CF Futsal Base	Monsieur MAHAMMED s'engage à suivre le module Futsal perfectionnement et la certification Futsal cette saison.	<p><b>Dérogation accordée jusqu'au 23/02/2021.</b> Deux conditions sont à respecter :</p> <p>L'éducateur doit entraîner l'équipe concernée et être présent sur le banc toute la saison ;</p> <p>L'éducateur doit suivre la formation Futsal entraînement qui se déroulera les 22 et 23 février 2021 à Liévin et la certification Futsal avant la fin de la compétition 2020-2021. La commission suggère au club de consulter les calendriers de formation sur le site de la Ligue, rubrique « formation – calendriers ».</p> <p>La Commission fera le point fin février 2021.</p> <p>La Commission précise qu'<b>en cas de non-respect des engagements, les sanctions encourues sont rétroactives à compter du premier match officiel joué en situation d'infraction.</b></p>
HENIN BEAUMONT FCF	U16 F Ligue	DAOUD BRAHIM Medhi	U13, U15		Monsieur DAOUD BRAHIM est inscrit au CFF3 d'octobre	<p>Les règlements du Statut Régional des Educateurs ne prévoient pas d'obligation d'encadrement en U16F Ligue.</p> <p>Toutefois, la Commission encourage Monsieur DAOUD BRAHIM à suivre la formation et la certification du CFF3.</p>
HENIN BEAUMONT FCF	U18 F Ligue	WAWRZYNOWSKI Hervé	néant	CFF3	Monsieur WAWRZYNOWSKI est inscrit à la formation CFF3 d'octobre	<p><b>Dérogation accordée jusqu'au 31/12/2020.</b> Deux conditions sont à respecter :</p> <p>L'éducateur doit entraîner l'équipe concernée et être présent sur le banc toute la saison ;</p>

DESTINATAIRES :

- ↳ Maxime BABEUR
- ↳ Pauline COUSIN – Site Internet
- ↳ Thierry JANAS – Directeur Général Adjoint (pour information)
- ↳ Services Licences, compétitions, comptabilité

						<p>L'éducateur doit suivre la formation CFF3 (ou modules U17/19 et senior) avant le 31/12/2020 et suivre la certification CFF3 avant la fin de la compétition 2020-2021. La commission suggère au club de consulter les calendriers de formation sur le site de la Ligue, rubrique « formation – calendriers ».</p> <p>La Commission fera le point en janvier 2021.</p> <p>La Commission précise qu'<b>en cas de non-respect des engagements, les sanctions encourues sont rétroactives à compter du premier match officiel joué en situation d'infraction.</b></p>
HENIN BEAUMONT FCF	Seniors F D1	CHAPUT Grégory	I1	Compétition de niveau District.	Monsieur CHAPUT est inscrit à la formation CFF3 d'octobre.	Demande de dérogation à transmettre au District ARTOIS.
LE TOUQUET AC FCO	Seniors N3	DUQUESNOY Bertrand	BEF	DES	Monsieur DUQUESNOY est monté avec son équipe en N3 à l'issue de la saison 2017-2018.	<p>Avis favorable de la CRSEE.</p> <p>Dossier transmis à la CFSE pour décision.</p>
LESQUIN US	U15 R2	ROUSSEL alan	U9, U11, en cours BMF	CFF2	Monsieur ROUSSEL est en cours de formation BMF	<p><b>Dérogation accordée.</b> Deux conditions sont à respecter :</p> <p>L'éducateur doit entraîner l'équipe concernée et être présent sur le banc toute la saison ;</p> <p>L'éducateur doit régulariser sa situation vis-à-vis du Statut de l'Educateur : suivi du BMF 2020-2021.</p> <p>La commission fera le point en fin de saison.</p> <p>La Commission précise qu'<b>en cas de non-respect des engagements, les sanctions encourues sont</b></p>

DESTINATAIRES :

- ↳ Maxime BABEUR
- ↳ Pauline COUSIN – Site Internet
- ↳ Thierry JANAS – Directeur Général Adjoint (pour information)
- ↳ Services Licences, compétitions, comptabilité

						<b>rétroactives à compter du premier match officiel joué en situation d'infraction</b>
LESQUIN US	U18 R2	ARENTS Tony	U9, U11	CFF3	Monsieur ARENTS était inscrit la saison dernière en formation mais celle-ci a été annulée à cause du COVID. Il s'engage à suivre la formation et la certification CFF3 cette saison	<p><b>Dérogation accordée jusqu'au 31/12/2020.</b> Deux conditions sont à respecter :</p> <p>L'éducateur doit entraîner l'équipe concernée et être présent sur le banc toute la saison ;</p> <p>L'éducateur doit suivre la formation CFF3 (ou modules U17/19 et senior) avant le 31/12/2020 et suivre la certification CFF3 avant la fin de la compétition 2020-2021. La commission suggère au club de consulter les calendriers de formation sur le site de la Ligue, rubrique « formation – calendriers ».</p> <p>La Commission fera le point en janvier 2021.</p> <p>La Commission précise qu'<b>en cas de non-respect des engagements, les sanctions encourues sont rétroactives à compter du premier match officiel joué en situation d'infraction.</b></p>
LONGUEAU ESC	U16 R2	ROCHER Valentin	U9, U11, CFF2, en cours BMF	CFF3	Monsieur ROCHER est en cours de formation BMF	<p><b>Dérogation accordée.</b> Deux conditions sont à respecter :</p> <p>L'éducateur doit entraîner l'équipe concernée et être présent sur le banc toute la saison ;</p> <p>L'éducateur doit régulariser sa situation vis-à-vis du Statut de l'Educateur : suivi du BMF 2020-2021.</p> <p>La commission fera le point en fin de saison.</p>

DESTINATAIRES :

- ✦ Maxime BABEUR
- ✦ Pauline COUSIN – Site Internet
- ✦ Thierry JANAS – Directeur Général Adjoint (pour information)
- ✦ Services Licences, compétitions, comptabilité

						La Commission précise qu' <b>en cas de non-respect des engagements, les sanctions encourues sont rétroactives à compter du premier match officiel joué en situation d'infraction</b>
LOOS USSM	Seniors R1	COULON Raphael	BMF, en cours BEF	BEF	Monsieur COULON est en cours de formation BEF. Il est monté avec son équipe en R1 à l'issue de la saison 2018-2019	<b>Dérogation accordée.</b> Deux conditions sont à respecter :  L'éducateur doit entraîner l'équipe concernée et être présent sur le banc toute la saison ;  L'éducateur doit régulariser sa situation vis-à-vis du Statut de l'Educateur : suivi et obtention du BEF 2020-2021.
MARCQ O	Seniors N3	ADVICE DESRUISSEUX Frédéric	BEF	DES	Monsieur ADVICE DESRUISSEUX est monté avec son équipe en N3 à l'issue de la saison 2017-2018.	Avis favorable de la CRSEE.  Dossier transmis à la CFSE pour décision.
MERICOURT FUTSAL A	Seniors Futsal R2	MAMZA Khaled	néant	CF Futsal Base	Monsieur MAMZA s'engage à suivre la formation et la certification Futsal cette saison	<b>Dérogation accordée.</b> Deux conditions sont à respecter :  L'éducateur doit entraîner l'équipe concernée et être présent sur le banc toute la saison ;  L'éducateur doit suivre la formation Futsal initiation dans le district de son choix avant la fin de la compétition 2020-2021. La commission suggère au club de consulter les calendriers de formation sur le site de la Ligue, rubrique « formation – calendriers ».  La Commission fera le point à la fin de la saison.  La Commission précise qu' <b>en cas de non-respect des</b>

DESTINATAIRES :

- ↳ Maxime BABEUR
- ↳ Pauline COUSIN – Site Internet
- ↳ Thierry JANAS – Directeur Général Adjoint (pour information)
- ↳ Services Licences, compétitions, comptabilité

						<b>engagements, les sanctions encourues sont rétroactives à compter du premier match officiel joué en situation d'infraction.</b>
MERIGNIES O	Seniors F R1	GARBE Guillaume	BE1	BMF	Démission de Béatrice DE GREATS en date du 12/09/2020. Monsieur GARBE, qui la remplace à compter du 13/09/2020, n'a pas suivi de recyclage, obligatoire tous les 3 ans, depuis plus de 4 saisons. Il s'engage à s'inscrire au recyclage des 12 et 14/10/2020.	<b>Dérogation accordée jusqu'au 12/10/2020.</b>  La commission rappelle au club que :  Il doit régulariser sa situation dans un délai de 30 jours francs à compter de la date du premier match officiel.  Après expiration du délai, le club sera pénalisé par la perte d'un point pour chaque rencontre de championnat disputé en situation irrégulière.  <b>Par conséquent, la commission met en demeure le club de régulariser sa situation avant le 12 octobre 2020.</b>
MERU US	Seniors R3	RISMI Akim	En cours BMF GRAND EST	BMF	Monsieur RISMI est en cours de formation BMF dans la région GRAND EST	<b>Dérogation accordée.</b> Deux conditions sont à respecter :  L'éducateur doit entraîner l'équipe concernée et être présent sur le banc toute la saison ;  L'éducateur doit régulariser sa situation vis-à-vis du Statut de l'Educateur : suivi du BMF 2020-2021.  La commission fera le point en fin de saison.  La Commission précise qu'en cas de non-respect des engagements, les sanctions encourues sont rétroactives à compter du premier match officiel joué

DESTINATAIRES :

- ✉ Maxime BABEUR
- ✉ Pauline COUSIN – Site Internet
- ✉ Thierry JANAS – Directeur Général Adjoint (pour information)
- ✉ Services Licences, compétitions, comptabilité

						<b>en situation d'infraction</b>
MONS FC	Seniors FUTSAL R2	CHAHED Samir	Futsal initiation, Futsal perf	CF FUTSAL BASE		La commission accepte exceptionnellement cette saison qu'en seniors Futsal R2, l'entraîneur principal soit titulaire du module Futsal initiation uniquement. Elle encourage toutefois Monsieur CHAHED à suivre la certification Futsal avant la fin de la saison.
NEUVILLE EN FERRAIN FAN 96	U16 R2	OUBELAID Rachid	U9, U11, U13, U15, seniors	CFF3	Monsieur OUBELAID s'engage à suivre le module U17/19 et la certification CFF3 cette saison	<b>Dérogation accordée jusqu'au 31/12/2020.</b> Deux conditions sont à respecter :  L'éducateur doit entraîner l'équipe concernée et être présent sur le banc toute la saison ;  L'éducateur doit suivre le module U17/19 avant le 31/12/2020 et suivre la certification CFF3 avant la fin de la compétition 2020-2021. La commission suggère au club de consulter les calendriers de formation sur le site de la Ligue, rubrique « formation – calendriers ».  La Commission fera le point en janvier 2021.  La Commission précise qu' <b>en cas de non-respect des engagements, les sanctions encourues sont rétroactives à compter du premier match officiel joué en situation d'infraction.</b>
OUTREAU ASF	U16 R2	DEVELTER Mickael	I1	CFF3	Monsieur DEVELTER est monté avec son équipe en U16 R2 à l'issue de la saison 19-20.	<b>Dérogation accordée pour la saison.</b>  L'éducateur doit entraîner l'équipe concernée et être présent sur le banc toute la saison ;  La Commission fera le point en janvier 2021.

DESTINATAIRES :

- ↳ Maxime BABEUR
- ↳ Pauline COUSIN – Site Internet
- ↳ Thierry JANAS – Directeur Général Adjoint (pour information)
- ↳ Services Licences, compétitions, comptabilité



						<p>La Commission précise qu'en cas de non-respect des engagements, les sanctions encourues sont rétroactives à compter du premier match officiel joué en situation d'infraction.</p> <p>La commission lui suggère de suivre la formation CFF3 et la certification CFF3 cette saison.</p>
OYE PLAGE FUTSAL	Seniors Futsal R2	SERGENT David	I1, CFF3	CF Futsal Base	Monsieur SERGENT s'engage à suivre le module futsal initiation cette saison.	<p><b>Dérogation accordée.</b></p> <p>Deux conditions sont à respecter :</p> <p>L'éducateur doit entraîner l'équipe concernée et être présent sur le banc toute la saison ;</p> <p>L'éducateur doit suivre la formation Futsal initiation dans le district de son choix avant la fin de la compétition 2020-2021. La commission suggère au club de consulter les calendriers de formation sur le site de la Ligue, rubrique « formation – calendriers ».</p> <p>La Commission fera le point à la fin de la saison.</p> <p>La Commission précise qu'en cas de non-respect des engagements, les sanctions encourues sont rétroactives à compter du premier match officiel joué en situation d'infraction.</p>
PAYS NESLOIS AS	Seniors R2	ANSEL Thomas	BEF	BEF	Monsieur ANSEL a suivi un recyclage de 8h lors de la saison 2016-2017 et un recyclage de 8h lors de la saison 2017-2018. Il doit donc suivre 16h de formation avant le 30 juin 2021.	L'éducateur doit suivre 16h de formation professionnelle continue cette saison afin d'éviter d'être en situation irrégulière lors de la saison 2021-2022.
PONT A VENDIN	Seniors	TOURNEMAINE	néant	CF Futsal Base	Monsieur TOURNEMAINE est	<b>Dérogation accordée.</b>

DESTINATAIRES :

- ✦ Maxime BABEUR
- ✦ Pauline COUSIN – Site Internet
- ✦ Thierry JANAS – Directeur Général Adjoint (pour information)
- ✦ Services Licences, compétitions, comptabilité

FUTSAL	Futsal R2	Jason			monté avec son équipe en futsal R2 à l'issue de la saison 19-20 Il s'engage à suivre la formation et la certification Futsal cette saison	Deux conditions sont à respecter :  L'éducateur doit entraîner l'équipe concernée et être présent sur le banc toute la saison ;  L'éducateur doit suivre la formation Futsal initiation dans le district de son choix avant la fin de la compétition 2020-2021. La commission suggère au club de consulter les calendriers de formation sur le site de la Ligue, rubrique « formation – calendriers ».  La Commission fera le point à la fin de la saison.  La Commission précise qu' <b>en cas de non-respect des engagements, les sanctions encourues sont rétroactives à compter du premier match officiel joué en situation d'infraction.</b>
PONT STE MAXENCE US	Seniors F R3	BATTEUX johan	En cours BMF	CFF3	Monsieur BATTEUX est en cours de formation BMF	<b>Dérogation accordée.</b> Deux conditions sont à respecter :  L'éducateur doit entraîner l'équipe concernée et être présent sur le banc toute la saison ;  L'éducateur doit régulariser sa situation vis-à-vis du Statut de l'Educateur : suivi du BMF 2020-2021.  La commission fera le point en fin de saison.  La Commission précise qu' <b>en cas de non-respect des engagements, les sanctions encourues sont rétroactives à compter du premier match officiel joué en situation d'infraction</b>

DESTINATAIRES :

- ↳ Maxime BABEUR
- ↳ Pauline COUSIN – Site Internet
- ↳ Thierry JANAS – Directeur Général Adjoint (pour information)
- ↳ Services Licences, compétitions, comptabilité

ROUBAIX OC	Seniors R3	SANNA David	CFF3	BMF	Monsieur SANNA est monté avec l'équipe en R3 à l'issue de la saison 2018-2019	<p><b>Dérogation accordée pour la saison.</b></p> <p>L'éducateur doit entraîner l'équipe concernée et être présent sur le banc toute la saison ;</p> <p>La Commission fera le point en janvier 2021.</p> <p>La Commission précise qu'<b>en cas de non-respect des engagements, les sanctions encourues sont rétroactives à compter du premier match officiel joué en situation d'infraction.</b></p> <p>La commission lui suggère de s'inscrire en formation BMF lors de la session 2021-2022.</p>
ROUBAIX TOURCOING PORT US	Seniors R2	MIMOUN Farid	BMF	BEF	Monsieur MIMOUN est monté avec l'équipe en R2 à l'issue de la saison 2018-2019	<p><b>Dérogation accordée pour la saison.</b></p> <p>L'éducateur doit entraîner l'équipe concernée et être présent sur le banc toute la saison ;</p> <p>La Commission fera le point en janvier 2021.</p> <p>La Commission précise qu'<b>en cas de non-respect des engagements, les sanctions encourues sont rétroactives à compter du premier match officiel joué en situation d'infraction.</b></p> <p>La commission lui suggère de s'inscrire en formation BEF lors de la session 2021-2022.</p>
ROZOY SUR SERRE	U18 R2	CANARD Henri	U13, U15, en cours BMF	CFF3	Monsieur CANARD est en cours de formation BMF.	<p><b>Dérogation accordée.</b> Deux conditions sont à respecter :</p> <p>L'éducateur doit entraîner l'équipe concernée et être</p>

DESTINATAIRES :

- ✚ Maxime BABEUR
- ✚ Pauline COUSIN – Site Internet
- ✚ Thierry JANAS – Directeur Général Adjoint (pour information)
- ✚ Services Licences, compétitions, comptabilité

						<p>présent sur le banc toute la saison ;</p> <p>L'éducateur doit régulariser sa situation vis-à-vis du Statut de l'Éducateur : suivi du BMF 2020-2021.</p> <p>La commission fera le point en fin de saison.</p> <p>La Commission précise qu'<b>en cas de non-respect des engagements, les sanctions encourues sont rétroactives à compter du premier match officiel joué en situation d'infraction</b></p>
ST ANDRE	Seniors R1	GOSMAN David	BMF	BEF	Monsieur GOSMAN est monté avec son équipe en seniors R1 à l'issue de la saison 19-20	<p><b>Dérogation accordée.</b></p> <p>L'éducateur doit entraîner l'équipe concernée et être présent sur le banc toute la saison ;</p> <p>La commission suggère à l'éducateur de s'inscrire en formation BEF 2021-2022.</p>
ST MAXIMIN	U18 R2	TRAORE Alassane	BEF	CFF3	Monsieur TRAORE encadre 2 équipes à obligation mais il est sous contrat CDI 30h/sem.	<p><b>Dérogation accordée.</b></p> <p>Une condition est à respecter :</p> <p>L'éducateur doit entraîner l'équipe concernée et être présent sur le banc toute la saison.</p> <p>La commission fera le point en fin de saison.</p> <p>La Commission précise qu'<b>en cas de non-respect des engagements, les sanctions encourues sont rétroactives à compter du premier match officiel joué en situation d'infraction.</b></p>

DESTINATAIRES :

- ↳ Maxime BÂBEUR
- ↳ Pauline COUSIN – Site Internet
- ↳ Thierry JANAS – Directeur Général Adjoint (pour information)
- ↳ Services Licences, compétitions, comptabilité

STADE PORTUGAIS ST QUENTIN	Seniors R2	BONNARD Jonathan	En cours BMF	BEF	Monsieur BONNARD est en cours de formation BMF Il est monté avec son équipe en R2 à l'issue de la saison 2019-2020. Il y a un niveau de diplôme d'écart avec le diplôme requis.	<b>Dérogation accordée.</b> Deux conditions sont à respecter :  L'éducateur doit entraîner l'équipe concernée et être présent sur le banc toute la saison ;  L'éducateur doit régulariser sa situation vis-à-vis du Statut de l'Educateur : suivi du BMF 2020-2021.  La commission fera le point en fin de saison.  La Commission précise qu' <b>en cas de non-respect des engagements, les sanctions encourues sont rétroactives à compter du premier match officiel joué en situation d'infraction</b>
SEQUEDIN OM	U17 R2	MASSEMIN Christian	U15	CFF3	Monsieur MASSEMIN monte avec l'équipe en U17R2 (U16D1) Il s'engage à suivre la formation et la certification CFF3 cette saison.	<b>Dérogation accordée pour la saison.</b>  L'éducateur doit entraîner l'équipe concernée et être présent sur le banc toute la saison ;  La Commission fera le point en janvier 2021.  La Commission précise qu' <b>en cas de non-respect des engagements, les sanctions encourues sont rétroactives à compter du premier match officiel joué en situation d'infraction.</b>  La commission lui suggère de suivre la formation et la certification CFF3 cette saison.
VERMELLES US	U14 Ligue	PATRON Julien	U11, U13, U15, U17/19, seniors, en cours BMF	CFF2	Monsieur PATRON est en cours de formation BMF.	<b>Dérogation accordée.</b> Deux conditions sont à respecter :  L'éducateur doit entraîner l'équipe concernée et être

DESTINATAIRES :

- ✦ Maxime BABEUR
- ✦ Pauline COUSIN – Site Internet
- ✦ Thierry JANAS – Directeur Général Adjoint (pour information)
- ✦ Services Licences, compétitions, comptabilité

						<p>présent sur le banc toute la saison ;</p> <p>L'éducateur doit régulariser sa situation vis-à-vis du Statut de l'Educateur : suivi du BMF 2020-2021.</p> <p>La commission fera le point en fin de saison.</p> <p>La Commission précise qu'<b>en cas de non-respect des engagements, les sanctions encourues sont rétroactives à compter du premier match officiel joué en situation d'infraction</b></p>
WASQUEHAL F	Seniors N3	IZEGHOUINE Mehdi	BEF	DES	Monsieur IZEGHOUINE est monté avec son équipe en N3 à l'issue de la saison 2019-2020.	<p>Avis favorable de la CRSEE.</p> <p>Dossier transmis à la CFSE pour décision.</p>

## → Demandes d'équivalence BEF

SCHEPERS Marie

Dossier Refusé.

Le règlement ne permet pas de délivrer l'équivalence BEF si les 2 saisons en encadrement d'équipe avec licence technique ne sont pas justifiées. Lors de la saison 2019-2020, Madame SCHEPERS était préparatrice physique pour toutes les équipes du club et n'encadrait pas d'équipe en tant qu'entraîneur. La Commission suggère à Madame SCHEPERS de contracter cette saison en tant qu'entraîneur principal d'une équipe.

Les présentes décisions sont susceptibles d'appel devant la Commission Régionale d'Appel Juridique dans un délai de 7 jours à compter du lendemain du jour de la notification de la décision contestée, suivant les prescriptions de l'article 190 des Règlements Généraux de la FFF.

---

DESTINATAIRES :

- ↳ Maxime BABEUR
- ↳ Pauline COUSIN – Site Internet
- ↳ Thierry JANAS – Directeur Général Adjoint (pour information)
- ↳ Services Licences, compétitions, comptabilité

→ Prochaine CRSEE : 8 octobre 2020

**Jean-Paul DELPORTE**  
**Président CRSEE**

---

DESTINATAIRES :

- ↳ Maxime BABEUR
- ↳ Pauline COUSIN – Site Internet
- ↳ Thierry JANAS – Directeur Général Adjoint (pour information)
- ↳ Services Licences, compétitions, comptabilité